

Mémoire pour les consultations prébudgétaires Octobre 2022

Chambre de commerce du Canada

Personnes-ressources :

Alla Drigola Birk | Directrice principale, Affaires parlementaires et politique des PME |
adbirk@chamber.ca

Alex Gray | Directeur principal, Politique des services fiscaux et financiers |
agray@chamber.ca

Recommandations

- 1. Fonder un organisme gouvernemental sous la responsabilité du sous-ministre adjoint principal ou délégué pour mettre à exécution la stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie et en préparer la version 2.0.**
- 2. Renouveler les programmes d'appui à l'innovation de la stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie.**
- 3. Mettre en place un processus d'approvisionnement agile axé sur l'essai et le déploiement de technologies et de produits prometteurs afin d'accroître la sécurité du système de santé.**
- 4. Assurer le financement d'une stratégie de santé numérique.**
- 5. Investir un milliard de dollars pour aider les fournisseurs d'infrastructures et de services essentiels à l'échelle fédérale, provinciale, territoriale et municipale à se prémunir des cyberattaques dirigées contre leurs systèmes et leurs chaînes d'approvisionnement.**
- 6. Investir 500 millions de dollars dans un fonds pour la cybersécurité dédié aux PME pour renforcer leur cyberrésilience et combler le déficit d'investissement en cybersécurité.**
- 7. Investir 300 millions de dollars afin d'accélérer la commercialisation de produits et services de cybersécurité, notamment par l'intermédiaire d'un financement direct visant à aider les entreprises à obtenir des certifications de sécurité et des attestations de conformité.**
- 8. Investir 200 millions de dollars pour faire croître la main-d'œuvre de demain grâce à de nouveaux programmes d'éducation en cybersécurité, de développement des talents et de maintien en poste des employés.**
- 9. Créer un poste en cybersécurité au sein du conseil des ministres.**
- 10. Permettre aux entreprises de toute taille de réaliser des investissements déductibles du revenu imposable dans des produits et services de cybersécurité préventive.**
- 11. Adopter une définition commune de ce que constitue un « investissement orienté vers la carboneutralité » pour les gouvernements et fournir des estimations de réduction d'émissions parallèlement aux politiques.**
- 12. Concevoir des options de politique en vue d'encourager la réduction d'émissions au sein des chaînes d'approvisionnement internationales du Canada.**
- 13. Élaborer un plan de financement équitable pour la décarbonisation, lequel examine la répartition des frais entre les entreprises, les ménages et le gouvernement et spécifie**

clairement qui paye pour s'assurer que les ménages vulnérables ne sont pas laissés pour compte.

14. **Réitérer l'engagement du gouvernement à respecter la convention fiscale multilatérale de l'OCDE et à ne pas adopter une taxe sur les services numériques unilatérale et rétroactive.**
15. **Interrompre pendant deux ans les augmentations automatiques de la taxe d'accise sur les boissons alcoolisées.**
16. **Reporter à 2024 la mise en œuvre des modifications à la déductibilité de l'intérêt, maintenir les dettes existantes et accorder une exemption pour les gros projets d'infrastructure.**
17. **Prolonger pendant trois ans, au taux actuel, l'incitatif à l'investissement accéléré, en étendre la portée pour qu'il intègre les activités d'exploitation minière et de transformation des métaux (incluses dans les catégories de biens amortissables 41, 41.2 et 43), et reporter à l'exercice financier 2027 la période d'élimination progressive.**
18. **Créer un timbre d'accise national unique pour le cannabis et éliminer la taxe d'accise sur le cannabis vendu à des fins médicales.**
19. **Faire cadrer les plans de mise en œuvre du Canada avec ceux de ses principaux concurrents commerciaux et orchestrer le report de la mise en œuvre du calendrier pour le Pilier Deux.**
20. **Considérer que le taux de rendement courant doit être équivalent à 5 %, un taux auquel s'ajoute le taux d'inflation publié dans le pays qui a émis la monnaie de compte de la multinationale pour s'assurer que les investissements dans les immobilisations corporelles sont réellement encouragés.**
21. **Collaborer avec les provinces et les territoires pour mettre en place les mesures de soutien nécessaires pour maintenir les travailleurs en poste et renforcer leurs compétences, réduire les obstacles à l'embauche de talents étrangers hautement qualifiés et bonifier les processus et les mécanismes de reconnaissance des titres de compétences étrangers.**
22. **Moderniser le régime de réglementation canadien en s'engageant à instaurer une réglementation fondée sur des données probantes et à appliquer une optique économique à tous les mandats de réglementation.**

Contexte

Surfant sur la vague de la reprise postpandémique, l'économie canadienne est confrontée à de puissants vents contraires. Ces difficultés économiques prennent naissance au pays et à l'étranger. Pendant que les entreprises se rétablissaient de la pandémie, elles se sont butées aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, à la pénurie de main-d'œuvre, à l'inflation et au niveau d'endettement élevé.

Le budget de 2023 est une occasion pour le gouvernement fédéral d'appuyer, d'une part, les entreprises canadiennes pour qu'elles deviennent des moteurs de la création d'emplois d'un bout à l'autre du pays, et d'autre part, les millions de Canadiennes et de Canadiens qu'elles emploient. Pour ce faire, les mesures de soutien à la croissance économique doivent devenir la priorité ultime.

Sciences de la vie

La pandémie a levé le voile sur la fragilité de notre système de santé et a révélé le rôle crucial des sciences de la vie pour notre bien-être sanitaire et économique. La stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du gouvernement est un point de départ solide, mais il est nécessaire d'en faire plus pour garantir que sa mise en œuvre est efficace.

Pour veiller à ce que le Canada réponde efficacement aux menaces à la sécurité sanitaire actuelles et futures, **la Chambre de commerce du Canada recommande au gouvernement de fonder un organisme gouvernemental sous la responsabilité du sous-ministre adjoint principal ou délégué pour mettre à exécution la stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie et en préparer la version 2.0.** Cette façon de faire contribuerait à coordonner les investissements et les politiques et à mobiliser les intervenants autour d'une table de discussion permanente, en plus de donner l'autorité à un seul responsable gouvernemental.

La Chambre de commerce du Canada recommande donc au gouvernement de renouveler les programmes d'appui à l'innovation de la stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie en tirant parti de ceux qui ont été annoncés dans des budgets antérieurs.

La Chambre de commerce du Canada recommande également la mise en place d'un processus d'approvisionnement agile axé sur l'essai et le déploiement de technologies et de produits prometteurs afin d'accroître la sécurité du système de santé.

Enfin, la Chambre de commerce du Canada recommande au gouvernement d'assurer le financement d'une stratégie de santé numérique. Des avancées fondées sur les données, telles que l'élaboration et l'utilisation de données probantes du monde réel, pourraient ainsi être réalisées.

Cybersécurité

Même si ce sont les petites ou moyennes entreprises (PME) qui ont le plus souffert des conséquences des cyberattaques, près de la moitié d'entre elles n'ont réalisé aucun investissement dans la cybersécurité. Elles ont besoin de toute urgence d'un investissement du gouvernement fédéral pour les aider à se doter de moyens de défense de pointe dans le but d'améliorer leur cybersécurité. Il faudrait notamment :

Investir un milliard de dollars pour aider les fournisseurs d'infrastructures et de services essentiels à l'échelle fédérale, provinciale, territoriale et municipale à se prémunir des cyberattaques dirigées contre leurs systèmes et leurs chaînes d'approvisionnement.

Investir 500 millions de dollars dans un fonds pour la cybersécurité dédié aux PME pour renforcer leur cyberrésilience et combler le déficit d'investissement en cybersécurité.

Investir 300 millions de dollars afin d'accélérer la commercialisation de produits et services de cybersécurité, notamment par l'intermédiaire d'un financement visant à aider les entreprises à obtenir des certifications de sécurité et des attestations de conformité.

Investir 200 millions de dollars pour faire croître la main-d'œuvre de demain grâce à des programmes d'éducation en cybersécurité, de développement des talents et de maintien en poste des employés.

Créer un poste en cybersécurité au sein du conseil des ministres, comme l'ont fait le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Australie.

Permettre aux entreprises de toute taille de réaliser des investissements déductibles du revenu imposable dans des produits et services de cybersécurité préventive.

Carboneutralité

Sans une collaboration étroite entre le gouvernement et le milieu des affaires, l'établissement d'un plan efficace, pratique et abordable pour atteindre la carboneutralité s'annonce ardu. Pour veiller à ce que le parcours du Canada vers la carboneutralité soit concurrentiel, favorise les investissements, crée des emplois et fasse la promotion de l'innovation, la Chambre de commerce du Canada recommande ce qui suit.

Adopter une définition commune de ce que constitue un « investissement orienté vers la carboneutralité » pour les gouvernements et fournir des estimations de réduction d'émissions parallèlement aux politiques. La mise en œuvre de ces mesures permettrait de donner des indications claires à l'égard des politiques et investissements qui contribuent effectivement à l'atteinte de la carboneutralité. L'adoption d'une telle définition est une mesure fondamentale pour réaliser les objectifs de 2030 et de 2050 et profiterait aux stratégies d'investissement du secteur privé et de tous les ordres de gouvernement. De plus, elle rendrait possible le suivi des progrès réalisés par rapport aux besoins en matière d'investissement, ce qui faciliterait la responsabilisation.

Concevoir des options stratégiques en vue d'encourager la réduction d'émissions au sein des chaînes d'approvisionnement internationales du Canada. Le calcul des émissions liées à la consommation mettrait en lumière les émissions provenant des 631 milliards de dollars en biens et services importés par le Canada chaque année. Nous recommandons au Canada d'élaborer des options destinées à stimuler la réduction des émissions à l'étranger tout en préservant la compétitivité des entreprises canadiennes et en réduisant la demande canadienne de produits de consommation importés à forte intensité carbonique.

Élaborer un plan de financement équitable pour la décarbonisation, lequel examine la répartition des frais entre les entreprises, les ménages et le gouvernement et spécifie clairement qui paye pour s'assurer que les ménages vulnérables ne soient pas laissés pour compte. Le plan d'intervention d'urgence actuel est transparent à l'égard des dépenses

gouvernementales, mais pas des prix à la consommation, des coûts pour les entreprises et de la possibilité d'augmentation des taxes. Il est également nécessaire de tenir compte des options et priorités concurrentes, compte tenu des ressources gouvernementales limitées.

Finance et fiscalité

Même si le gouvernement a signé un accord multilatéral pour geler les mesures comme la taxe sur les services numériques (TSN), des inquiétudes persistent quant à l'intention du gouvernement de donner suite aux lois relatives à une TSN, qui s'accompagneraient d'une application rétroactive à partir de janvier 2022. Or, une telle mesure invite à la prise de risques économiques et à la mise en place de tarifs; ouvre la porte à une éventuelle double taxation; complique la prévisibilité réglementaire et la planification fiscale, étant donné que les entreprises devraient percevoir la taxe pour deux années; et mine les efforts déployés pour solliciter l'appui de l'accord du G20 et de l'OCDE dans les autres pays. **Pour ces raisons, la Chambre de commerce du Canada recommande au gouvernement de réitérer son engagement à respecter la convention fiscale multilatérale de l'OCDE et de ne pas adopter une TSN unilatérale et rétroactive.**

Dans le contexte inflationniste actuel, les producteurs d'alcool, tout particulièrement, sont touchés par la hausse des prix à une ampleur jamais vue depuis une génération. Cette situation n'avait pas été envisagée lorsque l'augmentation automatique de la taxe d'accise sur l'alcool a été mise en place. **À la lumière de ces renseignements, la Chambre de commerce du Canada recommande au gouvernement d'interrompre pendant deux ans les augmentations automatiques de la taxe d'accise sur les boissons alcoolisées.**

Puisque les entreprises ont besoin de suffisamment de temps pour s'adapter à de nouvelles règles de déductibilité des intérêts, il est essentiel de différer la mise en œuvre de la mesure et de s'assurer que les dettes existantes, contractées en vertu des règles actuelles, sont maintenues. Les propositions actuelles du ministère des Finances soulèvent certains problèmes pour les projets d'infrastructure de grande envergure, notamment ceux qui favorisent la transition vers la carboneutralité. **Par conséquent, la Chambre de commerce du Canada recommande au gouvernement de reporter à 2024 la mise en œuvre des modifications à la déductibilité de l'intérêt, de maintenir les dettes existantes et d'accorder une exemption pour les gros projets d'infrastructure.**

Depuis longtemps, le milieu des affaires milite pour la mise en place d'incitatifs fiscaux dans le but d'inciter les entreprises à investir dans de l'équipement qui améliore la productivité. L'annonce de l'incitatif à l'investissement accéléré dans l'Énoncé économique de l'automne 2018 est un pas dans la bonne direction, mais cet incitatif ne tient pas compte des activités d'exploitation des minéraux critiques et de transformation des métaux. **Conformément au projet ambitieux du gouvernement pour les minéraux critiques, nous lui recommandons de prolonger pendant trois ans, au taux actuel, l'incitatif à l'investissement accéléré, d'en étendre la portée pour qu'il intègre les activités d'exploitation minière et de transformation des métaux (incluses dans les catégories de biens amortissables 41, 41.2 et 43), et de reporter à l'exercice financier 2027 la période d'élimination progressive.**

Au Canada, le régime actuel de taxe d'accise sur le cannabis récréatif exige que les timbres soient apposés manuellement et remplacés chaque fois que le produit entre sur le territoire d'une

nouvelle administration (y compris les provinces). Pour les producteurs, cette exigence constitue un fardeau administratif et économique. L'introduction d'un timbre d'accise national éliminerait une partie importante des coûts de production et faciliterait le commerce. Par ailleurs, les taxes d'accise représentent une part majeure du prix du cannabis vendu à des fins médicales. **La Chambre de commerce du Canada recommande au gouvernement de créer un timbre d'accise national unique pour le cannabis et d'éliminer la taxe d'accise sur le cannabis vendu à des fins médicales.**

De nombreux pays ont fait remarquer que le calendrier de mise en œuvre de l'accord fiscal de l'OCDE pour 2023 était trop ambitieux. De plus, des doutes subsistent quant à la mise en œuvre du Pilier Deux aux États-Unis. Le cadre de mise en œuvre de l'OCDE comprend également des mesures considérables que l'on ne doit pas oublier, comme des régimes de protection et des précisions techniques. Au moment de préparer la mise en œuvre du Pilier Deux, le Canada doit aussi prendre en considération le taux d'exclusion pour les actifs corporels. Pour le moment, les règles types proposent de fixer le taux de rendement courant à 5 %. Dans le contexte inflationniste actuel, un taux de rendement de 5 % est inférieur à l'augmentation des prix et représente donc un taux de rendement négatif sur les investissements d'immobilisations corporelles.

Le Canada doit faire cadrer ses plans de mise en œuvre avec ceux de ses principaux concurrents commerciaux et orchestrer le report de la mise en œuvre du calendrier pour le Pilier Deux.

Le gouvernement devrait également tenir compte du fait que le taux de rendement courant devrait être équivalent à 5 %, un taux auquel s'ajoute le taux d'inflation publié dans le pays qui a émis la monnaie de compte de la multinationale pour s'assurer que les investissements dans les immobilisations corporelles sont réellement encouragés.

Compétences

La pénurie de main-d'œuvre est l'un des problèmes les plus criants auxquels sont confrontées les entreprises; celles-ci ont besoin de travailleurs possédant les bonnes compétences. **La Chambre de commerce du Canada recommande au gouvernement de collaborer avec les provinces et les territoires pour mettre en place les mesures de soutien nécessaires pour maintenir les travailleurs en poste et renforcer leurs compétences, réduire les obstacles à l'embauche de talents étrangers hautement qualifiés et bonifier les processus de reconnaissance des titres de compétences étrangers.**

Agriculture et agroalimentaire

La Table sectorielle de stratégie économique de 2018 sur le secteur agroalimentaire a permis de faire ressortir des obstacles réglementaires internes qui entravent l'innovation et la compétitivité. Elle a aussi plaidé en faveur d'un régime de réglementation agile qui se veut rigoureux, souple et fondé sur des données probantes. Toutefois, Santé Canada a récemment imposé des règlements qui s'harmonisent mal avec le programme global du pays en matière d'économie et d'innovation, particulièrement en ce qui concerne l'édition génomique et les aliments supplémentés.

La Chambre de commerce du Canada recommande par conséquent au gouvernement de moderniser le régime de réglementation canadien en s'engageant à instaurer une réglementation fondée sur des données probantes et en appliquant une optique économique à tous ses mandats de réglementation.